



Colloque International

ÉTAT ET REGULATION SOCIALE

COMMENT PENSER LA COHERENCE DE L'INTERVENTION PUBLIQUE ?

11, 12 et 13 septembre 2006
Institut National d'Histoire de l'Art
2 rue Vivienne - 75002 Paris

Le développement social

Nouveau discours et idéologie de la Banque Mondiale

Jane PALIER

Benoît PREVOST

INSTITUT CDC
POUR LA RECHERCHE



Le développement social : nouveau discours et idéologie de la Banque mondiale

Jane PALIER, LEFI (Université Lyon 2) et IRD/IFP et Benoît PRÉVOST CEMI (Université Montpellier 3)

Résumé

En quelques années, le développement social est devenu l'un thème de prédilection de la Banque Mondiale. Souvent présentée comme la manifestation d'un changement de paradigme, l'approche en termes d'articulation des dimensions économiques, politiques et sociales du développement conduit la Banque Mondiale à concevoir des stratégies de lutte contre la pauvreté fondées sur le principe d'autonomie des pauvres, conjugué avec l'*empowerment* et la microfinance. Ces stratégies reposent sur des représentations idéalisées du développement et de la société marchande et proposent des réformes bien plus profondes que celles des années 1980 et 1990 : ce sont à présent les structures sociales et politiques, et plus seulement économiques, qui doivent être ajustées à un nouveau modèle de société.

Abstract

In the late nineties, Social Development Initiative associated to the Comprehensive Development Framework have been presented as the new paradigm of the World Bank. The combination of social, political and economic dimensions of development lead the Bank to conceive new strategies against poverty. The principle of autonomy through the concepts of empowerment and microfinance are so promoted. These recommendations are in fact based on specific representations of development and market society that need to be analysed. Not only economic but social and political structures are now supposed to be adjusted to an ideal model of society.

Mots-clés

Banque Mondiale, développement social, capital social, microfinance, empowerment, néo-institutionnalisme

1. INTRODUCTION

Le développement social tel que le conçoit la Banque Mondiale s'appuie sur « trois principes opérationnels » : l'inclusion et la cohésion sociales ainsi que la responsabilisation des institutions (World Bank, 2004, p.7). Ces trois principes doivent respectivement permettre : un accès égal des individus et des groupes aux opportunités économiques, politiques et sociales ; la volonté et la capacité à agir collectivement et pacifiquement ; l'obligation, pour ceux qui détiennent le pouvoir et les ressources collectives, de rendre des comptes et de servir l'intérêt public de manière efficace et équitable (*Ibid.*, pp.7-8). On trouve ici un écho direct aux lignes directrices du sommet mondial sur le développement social organisé par les Nations Unies à Copenhague en 1995. Le Sommet de Copenhague avait délimité quatre domaines de réflexion et d'intervention : « assurer un accès universel aux services sociaux de base ; donner à tous, hommes et femmes, la possibilité de s'assurer des moyens de subsistance sûrs et durables et de jouir de conditions de travail correctes ; promouvoir des systèmes de protection sociale ; et promouvoir l'intégration sociale » (Banque mondiale, 1999, p.ii). La Banque mondiale (avec le Fonds monétaire international) avait alors été clairement invitée (pour ne pas dire sommée) à prendre en compte la dimension sociale du développement (World Bank, 2002). Mais, à l'époque, l'angle d'attaque choisi par la Banque est avant tout celui de la gestion des risques. C'est ainsi qu'émergeront les principes du *Social Risk Management Framework*, qui déboucheront, ensuite, sur une approche élargie de la question sociale et donc du développement social.

Les analyses du développement social se sont enrichies au fur et à mesure de l'intégration de nouvelles problématiques qui constituent aujourd'hui l'ossature du nouveau discours sur le développement. En particulier, la microfinance et l'*empowerment* en sont venus à tenir un rôle de

pivot dans les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté, au nom du principe d'autonomie des pauvres. Les nouvelles approches de la pauvreté et du développement défendues par la Banque Mondiale sont ainsi censées articuler les différentes dimensions du développement dans le respect de la démocratie et de la bonne gouvernance. Retracer l'évolution de ce nouveau discours permet de voir quelles sont les représentations du social, du politique et de l'économique qui transparaissent dans le principe d'autonomie des pauvres et pourquoi ces représentations conduisent à formuler des cadres de réformes stratégiques qui ne concernent plus seulement les structures économiques, mais l'ensemble des structures sociales des pays en voie de développement.

2. INCLUSION ET COHÉSION SOCIALE : DE LA GESTION DES RISQUES AU CAPITAL SOCIAL

C'est entre 1995 et 2000 que s'est jouée l'évolution du discours de la Banque Mondiale¹. Le Sommet de Copenhague y a contribué, tout comme le Sommet du G7 à Halifax en 1995 au cours duquel les Institutions de Bretton Woods furent invitées à prendre en compte les différentes dimensions du développement durable (Chavagneux et Tubiana, 2000). En arrière plan de cette nouvelle orientation, on trouve la critique des plans d'ajustement structurel dont les résultats ont été souvent médiocres voire contreproductifs (Stiglitz, 2002²), en particulier dans le domaine de la réduction de la pauvreté. A la Banque Mondiale, c'est sous l'égide de J. Wolfhenson (président) et de J. Stiglitz (économiste en chef) que va s'organiser le dépassement du Consensus de Washington, sous la forme d'un « nouveau paradigme » (Stiglitz, 1998), celui du *Comprehensive Development* ou *Développement Intégré*. Les travaux de refondation se concrétiseront par l'édition 2000/2001 du *Rapport sur le développement dans le monde*, « *Attacking Poverty* ». A cette date, la Banque Mondiale a officiellement adopté une nouvelle approche de la pauvreté, multidimensionnelle, fondée à la fois sur les apports théoriques d'Amartya Sen³ et sur les résultats d'enquêtes (les *Poverty Participatory Assessments*) qui ont permis de faire ressortir des aspects de la pauvreté jusque là ignorés et en particulier la vulnérabilité⁴ qui caractérise les populations défavorisées (Narayan and Shah, 2000). Faire de « *la vulnérabilité et l'exposition au risque* » (World Bank, 2001, p.15) des éléments constitutifs et caractéristiques de la pauvreté permet d'envisager une nouvelle compréhension des processus de pauvreté et donc des moyens d'en sortir (Alwang *et alii*, 2001). Mais, surtout, ces thèmes s'inscrivent dans la logique qui a prévalu à l'introduction de la notion de développement social en 1995 puisque la charge dévolue à la Banque lors du sommet de Copenhague était avant tout de proposer des modes de gestion des risques sociaux lors des crises économiques (Banque mondiale, 1999). C'est donc sous cet angle de la vulnérabilité que la Banque va se poser la *question sociale*⁵, dans le cadre initial du *Social Risk Management Framework* (SRMF) qui est à l'origine essentiellement centré sur les questions d'emploi et de baisse/perte de revenus en période de crise. Le SRMF va mettre l'accent sur la protection sociale dont il s'agit d'accepter l'importance, en particulier le fait qu'elle ne doit pas être considérée « comme un coût, mais comme un investissement dans le capital humain »⁶ (Holzmann et Jorgensen, 2000, p.3) tout en proposant d'en « dépasser les conceptions traditionnelles⁷ » (*Ibid.*, p.4). Ce dépassement est justifié par trois arguments fondateurs d'une nouvelle rhétorique :

1. *la protection sociale ne doit pas être considérée seulement comme un « filet de sécurité », mais aussi comme « un tremplin pour les pauvres » : « il faut que les programmes donnent aux plus démunis les moyens de sortir de la pauvreté ou, à tout le moins, de retrouver un emploi rémunéré »* (*Ibid.*, 2000, p.3). Cette idée fait directement écho aux premiers textes de la Banque sur la gestion des risques, dans lesquels la politique de l'emploi était l'une des « ripostes » essentielles face aux crises

¹ Pour un historique plus général des évolutions des thématiques de l'économie du développement au cours des années 1990, voir Kanbur et Squire (2000), Kanbur et Lustig (1999) ou encore Hugon (2003).

² Sur cette question, les références à Stiglitz pourraient englober la totalité, ou presque, de ses publications à partir de 1998.

³ La référence à Amartya Sen est essentielle car elle permet d'ancrer le renouvellement discursif dans un renouvellement théorique susceptible, grâce à la personnalité et aux travaux du Prix Nobel d'économie 1998, d'entraîner une large adhésion.

⁴ Nous entendons ici par vulnérabilité à la fois la probabilité d'être frappé par un événement inattendu (et imprévu) et la sensibilité (fragilité) face aux chocs exogènes (Holzmann et Jorgensen, 2000, p.6).

⁵ La question sociale est alors vaguement assimilée à la lutte contre la pauvreté entendue comme vulnérabilité.

⁶ On trouve ici l'influence des nouvelles analyses néoclassiques de la croissance.

⁷ Ces « conceptions traditionnelles » ne sont par ailleurs pas définies...

(Banque mondiale, 1999, p.9). Elle renvoie également à la distinction entre des mesures passives de protection via l'assistance (les filets de sécurité), et des politiques plus actives de protection via l'emploi. Pourtant, les filets de sécurité ne sont pas nécessairement passifs et peuvent inclure des politiques d'emploi. Ainsi, A. Sen considère la « sécurité protectrice » comme l'une des cinq catégories de libertés instrumentales nécessaires au développement ; et cette liberté implique la mise en place, en cas de crises⁸, de filets de sécurité divers dont l'emploi public fait partie (Sen, 2003, p.61). Contrairement à ce que l'on pourrait attendre d'une institution qui a longtemps défendu le Consensus de Washington, la Banque Mondiale n'est pas, officiellement, hostile aux programmes de travaux et d'emploi publics à condition que cette forme d'intervention (et, surtout, de dépenses) soit circonscrite à des situations de crise (Banque mondiale, 1999, p.11) ; elle va même jusqu'à indiquer que « les contractions d'effectifs dans le secteur public devraient être évitées dans toute la mesure du possible pendant une récession » (*Ibid.*, p.14).

On remarquera que l'on sort ici de la crise pour évoquer la récession et, en fait, la prévention de la crise et de ses effets. On peut se demander dans quelle mesure les dépenses publiques pourront être engagées alors que les impératifs d'une politique macroéconomique « saine » supposent de rétablir les équilibres (en particulier budgétaire) pour favoriser la croissance (donc la sortie de récession)⁹. Mais la question, pour l'instant, est de savoir ce qu'il en est de la politique de l'emploi proposée pour gérer les risques. Fondamentalement, « les marchés du travail semblent bien fonctionner dans (la plupart) de ces pays (en développement) », puisque « l'apparition d'une crise se fait sentir essentiellement par le biais de la réduction des salaires et moins par la montée du chômage officiel » et il convient alors d'éviter la formation de rigidités, notamment grâce à une réelle souplesse des horaires et des salaires et en particulier du salaire minimum (*Ibid.*, pp. 14-16). La cohérence du discours est alors difficile à tenir : il est en effet difficile de supposer que de telles politiques de l'emploi puissent en même temps faire face au risque de chômage et au risque de perte ou baisse de revenu qui sont pourtant ses objectifs (*Ibid.*, p.15), puisque le risque de chômage est réduit grâce à un accroissement du risque de baisse de revenu. Il est alors nécessaire d'organiser une prévention des risques qui dépasse la politique pour l'emploi, d'ailleurs réduite à sa plus simple expression puisqu'elle consiste essentiellement à assurer un fonctionnement flexible du marché du travail.

2. *il faut « faire face à la réalité » : la protection sociale ne concerne qu'une très faible part de la population des pays en voie de développement, ce qui suppose de repenser les moyens de prévenir les risques* (Holzmann et Jorgensen, 2000, p.3). Les insuffisances de la protection sociale relèvent de trois types de problème :

- En premier lieu, elle est conçue (pour sa partie protection contre les risques de chômage ou de baisse/perte de revenus), pour les travailleurs du secteur formel, ce qui exclut, de facto, une part importante de la population des pays en voie de développement, en particulier les plus démunis (Banque mondiale, 1999, p.29). Ce problème est d'autant plus crucial qu'en période de crise une part non négligeable de la main d'oeuvre passe du secteur formel au secteur informel, ce qui explique, d'ailleurs, que les crises ou récessions ne se traduisent pas nécessairement par du chômage¹⁰.

- Ensuite, la protection sociale suppose que les finances publiques soient mobilisées pour financer la couverture des risques ; or, les besoins de financement et de transferts « pour combler l'écart de pauvreté » excèdent largement les « capacités budgétaires et fiscales » des Etats clients de la Banque (Holzmann et Jorgensen, 2000, p.3)¹¹.

⁸ Les programmes de travaux publics, pour stimuler l'emploi public, sont en particulier mis en avant dans la lutte contre la famine.

⁹ On se référera par exemple à l'ouvrage de Nicholas Stern (Stern *et alii*, 2005, p.128 et suiv.) pour une présentation de ces « saines » politiques.

¹⁰ Phénomène qui remet en partie en question l'hypothèse développée précédemment à propos de l'efficacité du marché du travail dans les PVD.

¹¹ Un tel constat laisse songeur si on le compare à d'autres propos, sur le même thème, dans des documents tout aussi officiels : « pour financer un système bien conçu, il semble approprié de faire appel au budget plutôt qu'à des cotisations qui s'apparentent à un impôt sur les salaires » (Banque mondiale, 1999, p.30). Il faut donc veiller à ne pas amputer les salaires, tout en faisant appel à un budget insuffisant... Il faut pourtant qu'à un moment soit opéré un prélèvement sur les revenus afin de financer ces dépenses. Mais cela renvoie alors à un autre problème, celui des transferts par une taxation des revenus les plus élevés, taxation jugée défavorable à la croissance car défavorisant l'investissement national ou les investissements directs étrangers. La double limite, à la fois budgétaire et fiscale, pose donc un sérieux problème pour le financement de la

- Enfin, au niveau individuel, les pauvres ne disposent pas des ressources personnelles nécessaires pour « gérer le risque de manière satisfaisante » (*Ibid.*).

Ces deux derniers points doivent attirer toute notre attention car ils permettent de saisir comment va s'opérer un glissement du financement et de la gestion des risques du niveau étatique au niveau des individus. Ce glissement peut sembler paradoxal à première vue puisque le financement individuel est lui-même a priori insuffisant.

La question des ressources budgétaires et des capacités fiscales des Etats dans les pays en voie de développement est cruciale parce que le constat qui est fait suppose que les mesures d'emploi public envisagées dans un premier temps sont en fait des solutions difficiles à mettre en œuvre (d'autant plus, comme nous le verrons, que la capacité institutionnelle à mettre ces programmes en œuvre sera elle aussi remise en question). Ce qui est vrai pour les politiques de l'emploi l'est en fait de l'ensemble des dépenses de protection sociale. Il est difficile alors de sortir du cercle vicieux : les pauvres sont d'autant plus vulnérables (donc pauvres) qu'ils vivent dans des pays pauvres à la fois plus exposés au risque et moins aptes à y faire face faute de ressources collectives...et individuelles¹². L'intervention publique est donc peu apte à faire face aux défaillances individuelles, autrement dit peu apte à mettre en place une protection sociale. Les pauvres peuvent-ils alors s'assurer eux-mêmes ? Apparemment non, puisqu'ils ne disposent pas des actifs nécessaires, ce qui les conduit, le plus souvent, à adopter des modes de gestion informels « inefficaces et inéquitables » (*Ibid.*). Le document fondateur du SRMF reste particulièrement vague sur ces modes de gestion informels. C'est donc en filigrane qu'il faut deviner que les systèmes informels correspondent à plusieurs systèmes de gestion des risques très différents, comme par exemple le recours à la famille, ou à la finance informelle, qu'elle soit celle des tontines ou des prêteurs sur gage et autres usuriers. L'inefficacité et l'inéquité de ces systèmes informels sont présentées comme des évidences, ce qui explique que le SRMF leur consacre finalement peu de passages, si ce n'est, par exemple, pour expliquer que le recours à la famille ou aux systèmes communautaires sont inefficaces essentiellement en cas de risque collectif¹³ mais qu'ils peuvent être efficaces en cas de risque individuel. La question de l'équité de ces systèmes informels est encore plus floue ; pour la comprendre, on peut se référer à des éléments développés ailleurs, sur des thèmes assez proches, comme par exemple dans le Rapport sur le Développement 2004, qui consacre de longs passages à la vulnérabilité à travers la question de l'accès aux services de base. On trouve alors deux types d'explication de l'inéquité des systèmes informels de gestion des risques.

La première source d'inéquité consiste en une tautologie : les pauvres ont souvent recours à des systèmes de finance informels ; ces systèmes sont inéquitables parce qu'ils sont définis uniquement par la pratique de taux d'intérêt élevés donc inéquitables. Ici aucun raisonnement sur les différentes formes de finance informelle et les taux qu'elles pratiquent : le niveau élevé et inéquitable est semblait-il une évidence qui permet de définir la finance informelle.

La seconde source d'inéquité tient à la forme même des logiques de la protection informelle offerte par la famille, le groupe ou la communauté : l'accès à ces systèmes informels dépend de critères d'appartenance qui établissent, par essence, des inégalités dans l'accès à certains services de base, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation ou de la protection assurantielle et donc n'assure pas un respect équitable des droits individuels (World Bank, 2003, pp.38 et suiv.). Autrement dit, l'inclusion dans une famille, un groupe ou une communauté assure une protection exclusive et excluant ceux qui ne présentent pas les caractéristiques voulues : la fragmentation ethnique est ainsi mise en avant par la Banque Mondiale dès le Rapport 2000/2001, comme l'une des causes principales d'exclusion et de vulnérabilité (Banque mondiale, 2001, p.113), mais on pensera également aux inégalités de genre, de castes, etc.

On se retrouve donc dans une situation apparemment sans issue : l'Etat est défaillant à assurer la protection sociale des pauvres et les systèmes alternatifs (informels) présentent trop de faiblesses pour s'y substituer. C'est la microfinance qui va permettre de sortir de cette impasse notamment à travers la logique de la micro-assurance. Un autre document officiel produit par le département travaillant sur le

protection sociale.

¹² On ne peut pas s'empêcher de penser que la formule de Nurske (« un pays est pauvre parce qu'il est pauvre ») reste d'actualité.

¹³ En fait un risque affectant l'ensemble de la communauté, comme une crise généralisée et un chômage massif.

SMRF affirme : « il y a un réel potentiel pour un management efficace et équitable du risque à travers la micro-assurance » (Siegel, Alwang and Canagarajah, 2001). Mais ce potentiel n'a vraiment de sens que dans la mesure où la microfinance va permettre de résoudre plusieurs problèmes, notamment le troisième type de problèmes soulevés par le SMRF à propos de la protection sociale. C'est ainsi que la microfinance, va se retrouver au cœur de la question de la lutte contre la pauvreté/vulnérabilité (Palier et Prévost, 2006a).

3. Il faut « détourner l'attention des symptômes pour la porter sur les causes de la pauvreté, en offrant aux groupes de population pauvres la possibilité de poursuivre des activités plus risquées mais plus rentables » tout en cessant d'avoir recours aux mécanismes informels. Ce troisième aspect de la rhétorique du SRMF offre à voir un paradoxe lorsqu'il est présenté sous une forme aussi simple : il suggère que la protection soit améliorée grâce à une augmentation des risques. Pourtant, ce sont bien deux idées relativement simples et complémentaires qui vont être répétées à l'envi par la Banque Mondiale à partir de 1999 (en particulier dans le Rapport 2000/2001) : 1. la capacité à faire face au risque lorsqu'il est survenu dépend de l'accumulation de ressources dans les périodes plus favorables ; 2. la vulnérabilité au risque conduirait les pauvres à éviter les activités économiques plus risquées, mais aussi plus lucratives (Kanbur et Squire, 2002, p.179, Banque mondiale, 2001, p.157). A cette risquophobie des pauvres s'ajoute donc un problème de taille : c'est le manque de capacités, en particulier financières. Mais on a vu que les systèmes informels auxquels ils peuvent avoir recours sont supposés insatisfaisants. Il faut donc « aider les pauvres à s'aider eux-mêmes » et en particulier à devenir des micro-entrepreneurs performants (Woolcock, 2001). C'est à quoi le microcrédit est chargé de répondre en offrant la possibilité, pour les pauvres, de trouver les fonds qui leur font défaut¹⁴. Les institutions de microfinance sont censées être plus équitables car moins chères que les systèmes informels traditionnels, tout en étant plus efficaces. La microfinance est censée limiter à la fois les coûts et les risques inhérents à toute transaction financière. Elle permet de résoudre notamment les problèmes qui expliquent l'exclusion financière des pauvres. Parmi les principaux, on en trouve deux qui sont les plus régulièrement évoqués dans le cadre du SRMF : d'une part un problème désormais classique de la théorie économique contemporaine, l'asymétrie d'information, appliquée aux problèmes de crédit en particulier avec les travaux de référence de Stiglitz et Weiss (1981) ; d'autre part, le manque de ressources (matérielles ou monétaires), autrement dit le manque de solvabilité concernant plus spécifiquement les pauvres qui ne peuvent pas s'appuyer sur les mécanismes de garantie utilisés dans le système bancaire formel (Van Bastelaer, 2000). La mutualisation des ressources et des risques pratiquée dans les institutions de microfinance permet de dépasser ces deux obstacles.

Pour conclure brièvement sur la logique de gestion des risques proposée par la Banque mondiale, l'essentiel tient ce que la réduction de la vulnérabilité repose avant tout sur l'autonomisation des populations les plus démunies. Autonomisation à la fois dans les procédures assurantielles et dans la capacité à saisir des opportunités économiques. Ce processus d'autonomisation suppose l'inclusion dans de nouveaux circuits d'assurance, de financement et d'activité économique, que ces circuits apparaissent sous de nouvelles formes, comme celles de la microfinance, ou perdurent dans le secteur informel. Secteur formel ou informel, ce qui importe avant tout c'est que cette inclusion suppose un minimum de cohésion sociale, puisque ce sont des groupes, comme ceux des ROSCAs (Besley *et alii*, 1993 ; Besley et Coate, 1995) ou des SHG (Guérin et Palier 2005) par exemple, qui vont permettre une action collective « en cristallisant des relations sociales » (Van Bastelaer, 2000, p.2). C'est ainsi que le SRMF va établir une connexion forte avec une autre initiative lancée en 1996 par la Banque Mondiale pour renouveler ses analyses : l'*Initiative pour le capital social* (SCI). Le capital social, dans le sens le plus utilisé à la Banque Mondiale, « renvoie aux normes et réseaux qui permettent aux gens d'agir collectivement » (Woolcock et Narayan, 2000, p.226). La SCI repose sur l'idée que le capital social mobilisé par un individu ou un groupe constitue à la fois une garantie contre les risques sociaux (donc

¹⁴ On notera que l'engouement pour la microfinance prend une ampleur particulière au même moment que l'approche multidimensionnelle de la pauvreté, la question des risques et de leur management, le développement social, le capital social...autrement dit l'ensemble des nouveaux termes propres au nouveau discours sur le développement. Le premier Sommet International du Microcrédit se tient en 1997, à Washington, avec l'objectif de toucher (pour 2005, déclarée Année du Microcrédit) 100 millions des familles les plus pauvres.

contre la vulnérabilité) et un potentiel d'opportunités économiques et sociales qui permettent de s'extraire de la pauvreté. On retrouve bien, à travers le capital social, les principes du SRMF : il convient avant tout de permettre aux pauvres de participer à la vie économique et sociale. Ce capital social se manifeste tout à la fois dans la capacité à recourir à des protections informelles (famille, groupe, communauté) et dans la capacité à mobiliser ce capital pour résoudre des problèmes d'exclusion du système formel comme c'est le cas avec la microfinance. L'accumulation de capital social, en particulier dans le cadre d'une approche en termes de « synergie » (Evans, 1996)¹⁵, va donc logiquement constituer la base du développement social tel qu'on l'a défini : il correspond à la fois à des processus d'inclusion dans des groupes et réseaux et à des mécanismes de cohésion sociale grâce aux connections entre les différents groupes et réseaux. Il y a donc une réelle cohérence du discours qui s'élabore dans la seconde moitié des années 1990, cohérence construite à partir d'une vision élargie de la pauvreté et des mécanismes permettant de la réduire. Cette vision suppose à présent que les liens sociaux jouent un rôle primordial à la fois pour les plus démunis et pour les dynamiques de développement (Woolcock et Narayan, 2000, p.228). Dynamiques qui supposent la marche vers des sociétés inclusives et soudées, les formes les plus élaborées d'inclusion et de cohésion étant finalement incarnées, comme nous allons le voir, dans les sociétés démocratiques. Les institutions de microfinance incarnent cette articulation de l'économique et du social, ce qui explique que dans le Rapport sur le Développement 2000/2001, la microfinance sera promue outil multifonctions de lutte contre la pauvreté (Banque mondiale, 2001, en particulier pp.156 et suiv.).

Après l'inclusion et la cohésion, reste la troisième dimension du développement social : la responsabilisation du pouvoir politique, qui renvoie plus généralement aux institutions et à la bonne gouvernance.

3. LA RESPONSABILISATION : BONNE GOUVERNANCE ET EMPOWERMENT

Les principes de la protection sociale développés dans le cadre du SRMF conduisent à l'élargissement de l'espace des politiques de lutte contre la pauvreté, puisque « de nombreuses interventions publiques, comme une saine politique macroéconomique, une bonne gouvernance et l'accès à une éducation et des soins de base peuvent réduire ou atténuer les risques et ainsi réduire la vulnérabilité » (Holzmann et Jorgensen, 2000, p.4). Cet élargissement s'appuie à l'origine sur la distinction entre politiques « passives » et « actives », les premières relevant plus précisément de la protection sociale telle qu'on l'entend habituellement, tandis que les secondes ouvrent à l'articulation de plusieurs types de politiques¹⁶ dans un but commun, la réduction durable de la pauvreté. L'articulation va se jouer dans une approche renouvelée de la croissance économique, à la suite des débats sur l'impact de la croissance sur la pauvreté qui ont marqué les années 1990 (Kanbur et Lustig, 1999). L'idée que la croissance « est toujours bonne pour les pauvres » (Dollar et Kray, 2000) s'estompe progressivement au profit de la nécessité de soutenir des politiques de croissance plus favorable aux pauvres (*pro-poor growth*). Cela suppose d'abord une dynamique économique à laquelle les pauvres peuvent participer et dont ils peuvent tirer directement profit, ce qui implique par exemple un soutien à la microfinance pour autonomiser économiquement les pauvres en favorisant le *self-employment* et l'expansion des micro-entreprises, autant d'idées que nous venons de voir. Mais il s'agit également de faire en sorte que les fruits de la croissance soient mieux redistribués, ce qui suppose alors que les pauvres bénéficient indirectement de la croissance, en particulier via l'accès aux services de base qui sera le cheval de bataille du Rapport sur le Développement 2004 (en accord avec l'idée forte du SRFM suivant laquelle ces services ne sont pas seulement un coût mais avant tout un investissement en capital humain). Le point commun à ces deux axes complémentaires, c'est l'impératif que les gouvernements se soucient du sort des plus défavorisés et mènent des politiques qui leur soient effectivement favorables. On trouve ici un autre aspect essentiel de la vulnérabilité telle qu'elle avait été définie dans les années 1990 : non seulement une vulnérabilité aux risques économiques mais aussi, et surtout, l'absence de représentation ou d'influence politique, qui constitue

¹⁵ Sur la question, Evans est la principale référence et cité en exemple par les spécialistes du développement social à la Banque Mondiale, comme Woolcock (voir en particulier Woolcock et Narayan, 2000).

¹⁶ Ici, « plusieurs types de politiques » s'entend à la fois par des politiques relevant de différentes catégories de problèmes économiques (emploi, crédit, assurance, comme on vient de le voir) et par des politiques de différents ordres (action macroéconomique et ciblage plus microéconomique par exemple).

une vulnérabilité essentielle (Narayan, 1999). L'impératif de la *pro-poor growth* suppose donc la responsabilisation des élites vis-à-vis des populations les plus démunies. Ce principe est d'autant plus fort en ce qui concerne l'accès aux services de base : l'analyse des défaillances dans la production et la fourniture des services publics permet de mettre en relief des défaillances institutionnelles structurelles propres aux pays en voie de développement et sert de socle à la démonstration des bienfaits de la responsabilisation.

Comme le rappellent Pritchett et Woolcock (2003)¹⁷, les services de base constituent un problème fondamental des pays en développement depuis les années 1950. Ce qui est nouveau c'est le fait que *les solutions* qui avaient été apportées sont devenues *le problème*. Une première vague de réponses (années 1950-70) s'est appuyée sur l'importation de structures administratives de type occidental pour développer les services publics. L'échec de ces stratégies a entraîné une seconde vague de solutions (années 1980-90), celle du Consensus de Washington, basée sur les privatisations. Les conséquences des plans d'ajustement structurels ont conduit enfin à une troisième vague qui s'appuie sur l'idée d'une complémentarité entre les marchés et un État actif (Stern *et alii*, 2005, p.128). Pour comprendre les fondements de cette troisième vague on peut se baser sur l'analyse de l'échec des politiques de privatisation telle qu'on la trouve dans de nombreux textes de la Banque. Plusieurs types d'arguments sont avancés.

En premier lieu, il existe une faiblesse intrinsèque liée à l'adoption, dans les pays en développement, de stratégies « importées ». Cette critique concerne aussi bien le schéma occidental d'intervention publique des années 1950-70 (Pritchett et Woolcock, 2003)¹⁸ que le schéma occidental de libéralisation des années 1980-90¹⁹.

Ensuite, le constat empirique et théorique de l'incapacité du marché à assurer la production et la fourniture universelle de certains biens ou services essentiels (World Bank, 2003, pp.38 et suiv.) vient re-légitimer l'intervention publique. Pourtant, cette légitimité reste soumise à la fois à une croyance dans le marché et à une suspicion spontanée vis-à-vis de l'État qui sont profondément ancrées chez la plupart des économistes en général et de la Banque en particulier, ce qui freine l'intégration complète des apports de certains économistes (par exemple sur les imperfections des marchés) qui viennent bousculer les idées établies (Kanbur, 2002).

La spécificité des pays en voie de développement va alors être mobilisée pour expliquer les difficultés à assurer des services publics pour les pauvres, spécificité qui s'incarne dans un paradoxe : celui d'États surdimensionnés²⁰ en même temps que sous-développés. Le sous-développement de l'État peut être compris en termes assez vagues de qualité des institutions, en référence aux très nombreuses productions, y compris au sein de la Banque, sur le rôle des institutions dans les dynamiques de croissance et de développement²¹. L'argumentaire déployé dans ce sens trouve dans la corruption sa forme la plus exemplaire. Elle serait le résultat d'institutions politiques défaillantes : le manque de transparence de l'administration, de contrôle des pouvoirs publics, de liberté d'information entretiennent des inégalités dans l'appropriation et la distribution des ressources publiques, par exemple à travers des politiques clientélistes, ou bien des discriminations ethniques, de genre, de castes, etc. (World Bank, 2003), autant d'obstacles à la fois à l'accès des pauvres aux services publics,

¹⁷ Woolcock est l'un des auteurs les plus fréquents, au sein de la Banque, sur la question du capital social.

¹⁸ Pour Pritchett et Woolcock, ce schéma relève d'un idéal-type de bureaucratie moderne telle que Weber la décrit, et dont le Danemark constituerait l'archétype (Pritchett et Woolcock, 2003, p.193)

¹⁹ On est ici sur le terrain très fréquenté du débat sur la négation (théorique et politique) des spécificités des pays en voie de développement Voir par exemple Hugon sur l'altérité substantielle du sous-développement (Hugon, 2003) ou Stiglitz sur l'application sans nuances de recettes « standard, archaïques et inadaptées » (Stiglitz, 2002, p. 22).

²⁰ Surdimensionnés parce qu'investis dans trop de domaines, le « trop » étant définis à la fois par un manque de ressources (matérielles, financières mais aussi en termes de main d'œuvre qualifiée), et par l'empiètement sur des domaines pour lesquels le marché serait « naturellement » plus efficaces, la place de l'État est déterminée par les défaillances du marché et non l'inverse. Ce sont ces problèmes qui justifiaient et justifient encore de nombreux points (parmi les 10) du Consensus de Washington.

²¹ Nous laisserons de côté ici les débats sur le néo-institutionnalisme pour nous concentrer sur la logique qui permet d'introduire la problématique des institutions sous différents angles. Pour une présentation des débats sur la définition de la qualité des institutions voir Aron (2000), pour une présentation synthétique sur les fondements idéologiques de la justification néo-institutionnaliste voir Prévost (2005), et pour une présentation de la place du néo-institutionnalisme dans les analyses de la Banque et en particulier pour la microfinance, voir Palier et Prévost (2006b).

à la production en quantité suffisante de ces services et, enfin, à la qualité des services délivrés (*Ibid.*, p.1).

C'est ainsi que l'analyse des institutions propose une autre clef d'entrée dans le nouveau discours : de meilleures institutions devraient permettre que les pouvoirs publics soient responsabilisés vis-à-vis des populations les plus démunies, de telle sorte qu'ils leur offriraient alors des services de base en quantité et en qualité suffisante. C'est le principe de l'*accountability*. Ce principe va pouvoir être élargi et concerner également la mise en place des autres dimensions d'une croissance plus favorable aux pauvres, à savoir de « saines politiques macroéconomiques » et un « climat favorable à l'investissement » (Stern *et alii*, 2005, pp.128 et suiv.)²² : la responsabilité des élites politiques les obligera en effet non seulement à assurer la production et la fourniture de services publics de qualité, mais aussi à veiller à la stabilité macroéconomique et à la protection de droits essentiels au développement économique, en particulier le droit de propriété. On trouve ici les principes de la bonne gouvernance²³ définie comme « l'exercice de l'autorité²⁴, par le biais de traditions et d'institutions formelles et informelles, pour le bien commun » (Banque mondiale, 2002, p.152). Mais reste à savoir comment mettre ce principe en œuvre : comment faire entendre et surtout respecter les voix des pauvres (Narayan, 1999) ? Cela supposerait, de facto, des réformes institutionnelles pour créer les conditions dans lesquelles « l'exercice de l'autorité » s'oriente effectivement vers le « bien commun ».

Le principe de responsabilisation des autorités suppose le respect d'un ensemble de droits fondamentaux que l'on résume le plus souvent par la démocratie. Le droit de vote, le droit à l'information, le droit à la participation politique... sont autant d'éléments fondateurs de la responsabilisation grâce à l'affirmation d'une société civile active devant laquelle doivent répondre les détenteurs du pouvoir politique. Ces questions relèvent de la pauvreté saisie comme privation de libertés élémentaires dont les droits politiques démocratiques constituent l'un des piliers, autrement dit la pauvreté telle qu'Amartya Sen la définit (Sen, 2003, p.15). Cette approche va s'épanouir, au sein de la Banque Mondiale, à travers la notion d'*empowerment*, c'est-à-dire « l'expansion de la liberté de choix et d'action », « l'expansion des ressources et capacités des pauvres à influencer, contrôler et tenir pour responsable les institutions qui affectent leurs vies » (World Bank, 2002, p.11). Pour cela, les droits civiques et politiques sont essentiels : par exemple, le droit à l'information est mis en avant car « des citoyens informés sont mieux armés pour profiter des opportunités, pour avoir accès aux services, pour exercer leurs droits et pour assigner les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à leur responsabilité » (*Ibid.*, p.vi). Mais, plus important, l'*empowerment* doit s'appuyer sur la « capacité organisationnelle locale » (*Ibid.*), autrement dit sur le capital social et le développement social, en particulier pour favoriser des processus politiques participatifs (Banque mondiale, 2001, p.113). A tel point qu'aujourd'hui la Banque Mondiale définit le développement social comme « la transformation des institutions en vue de renforcer (*to empower*) les populations » (World Bank, 2005, p.1). Ici se joue donc à nouveau la cohérence globale du nouveau discours sur la réduction de la pauvreté et, d'une certaine manière, la boucle est bouclée : l'*empowerment* correspond à un processus d'inclusion et de cohésion sociale ainsi que de responsabilisation des élites, autant de facteurs propices à une bonne gouvernance et une croissance favorable à des pauvres plus libres et moins vulnérables, des pauvres qui, finalement, se voient investis des capacités à sortir par eux-mêmes des cercles vicieux de la pauvreté. Mais, au-delà des principes généraux, l'*empowerment* reste un concept dont la discussion par les experts de la Banque est relativement récente. En particulier, il s'agit de savoir comment les pauvres peuvent acquérir plus de pouvoir et, surtout, de quel type de

²² L'ouvrage de N. Stern (2005) est d'autant plus éclairant qu'il a été économiste en chef et vice-président senior à la BM de 2000 à 2003, et économiste en chef à la BERD de 1994 à 2000. Il semble particulièrement représentatif d'une nouvelle économie du développement en cours de formation (et balbutiante), qui revendique de piocher dans les différents corpus de la théorie économique tout en s'appuyant sur une expérience politique qui semble légitimer les propos tenus.

²³ D. Kaufman, référence de base sur ces questions au sein de la Banque ou du FMI, définit 6 principes fondamentaux de la bonne gouvernance : l'expression et la responsabilisation ; la stabilité politique ; l'efficacité du gouvernement ; l'absence de tracasseries administratives ; la primauté du droit ; le contrôle de la corruption (Kaufman *et alii*, 1999a et 1999b, Kaufman et Kray, 2003 ; Kaufman, 2003).

²⁴ L'exercice de l'autorité inclut trois dimensions : « (1) les processus par lesquels les gouvernements sont sélectionnés, contrôlés et remplacés ; (2) la capacité des gouvernements à élaborer et mettre en pratique des politiques saines ; (3) le respect par les citoyens et l'État, des institutions qui régulent leurs relations économiques et sociales » (Kaufman *et alii* 1999b).

pouvoir il s'agit.

4. QUELLE REPRÉSENTATION DU SOCIAL ET DU DÉVELOPPEMENT ?

La réintroduction du social et du politique dans les analyses et stratégies de la Banque mondiale peut être considérée comme un progrès vers une meilleure compréhension de la spécificité du sous-développement et des pays sous-développés. Ce mouvement va de pair avec la formation d'un discours et d'analyses qui prétendent définir l'ensemble des conditions sociales, politiques et économiques les plus favorables au développement et à la réduction de la pauvreté. C'est ainsi, par exemple, que les travaux néo-institutionnalistes s'appuient sur des définitions très restrictives et instrumentales de la qualité des institutions (Prévoist, 2005). Ces définitions reposent, en grande partie sur l'idée que les « démocraties libérales », c'est-à-dire les sociétés de marché dotées d'institutions démocratiques, constituent la fin évidente de l'histoire puisqu'elles sont à la fois les plus efficaces et les plus naturelles (*Ibid.*). L'idée semble largement partagée aujourd'hui comme en atteste le succès du discours sur les droits de l'homme et la lutte contre la pauvreté. Les liens entre démocratie et développement semblent évidents, et les analyses du développement social de la Banque Mondiale sont marquées par cette croyance qui suppose en fait une représentation idéalisée du social et du politique qui s'exprime à travers le principe d'autonomisation des pauvres.

Le principe d'autonomie suppose avant tout celui d'individu et d'idéologie individualiste (au sens de Louis Dumont, 1983). L'*empowerment* tel qu'il est pensé à la Banque mondiale²⁵ consiste avant tout en une logique de construction de l'individu. Cette construction passe par la participation sociale sous la forme d'appartenance à un « groupe »²⁶ qui permet l'apprentissage du pouvoir. Il existe une abondante littérature sur le pouvoir qui a donné lieu à l'élaboration d'une typologie assez répandue distinguant quatre catégories (Csaszar, 2004) : *power with, to, within* et *over*, qui sont applicables à différentes dimensions de l'*empowerment*. Les trois premiers types relèvent d'une approche positive (*Ibid.*) car ils correspondent à une vision non conflictuelle du pouvoir et participent de l'*agency* (autre concept fort de la théorie de Sen), à savoir la capacité à formuler et réaliser des objectifs. L'idée ici, tient à ce que l'*empowerment* est conçu avant tout dans la sphère personnelle, même s'il suppose des processus sociaux. Ainsi, le groupe (qui intervient dans le « *power with* » et le « *power to* ») permet à l'individu de prendre conscience de ses propres intérêts. Le groupe est le lieu dans lequel l'individu apprend la négociation et la coopération qui lui permettent de réaliser ses objectifs. C'est aussi au sein du groupe que l'individu peut acquérir du « *power within* », c'est-à-dire le respect et la connaissance de soi. Ces analyses du pouvoir s'intègrent donc parfaitement dans la conception du capital social de la Banque Mondiale. Ce capital social est mobilisé pour produire de l'action individuelle plus que de l'action collective : les vertus du capital social sont donc avant tout, dans l'analyse de l'*empowerment*, déterminées par la capacité à produire de l'autonomie au sens où le pauvre devient individu grâce aux rapports sociaux supposés par les trois premiers types de pouvoir. Cette autonomie nouvelle sera confortée par l'autonomie économique grâce à la microfinance. On a vu que le groupe (capital social) offre la possibilité d'accéder au crédit, donc à l'investissement : le « pouvoir avec » permet l'inclusion dans des processus financiers qui permettent le « pouvoir de ». On s'attend à ce que la question sociale soit résolue grâce à l'autonomisation croissante des pauvres, autonomisation dont le versant économique correspond à la microentreprise et au *self-employment*. Dans cette logique, on compte à présent sur le fait que les dynamiques de croissance vont être initiées par les pauvres eux-mêmes grâce aux instruments de la microfinance parée alors de toutes les vertus. Mais quelle est, alors la représentation de la dynamique économique du développement ? Elle correspond à l'extension de la microentreprise et du *self-employment* et non pas du salariat qui a pourtant été la marque du développement capitaliste ! On voit ici à l'œuvre une conception idéalisée de la société marchande, qui présente le marché comme « la forme canonique de coordination économique entre agents réputés égaux » (Boyer, 2004, p.3), une « société d'échange » entre petits producteurs autonomes. Cette

²⁵ Dans l'abondance de la littérature (particulièrement sur les liens entre microfinance et *empowerment*) nous avons retenu l'un des textes les plus récents d'un expert de la Banque Mondiale (Alsop, 2004).

²⁶ Le terme est particulièrement vague et renvoie aux diverses formes de lien social qui constitue le capital social de l'individu. Mais le terme est particulièrement important dans le cadre des réflexions sur la microfinance et l'*empowerment* puisque de nombreuses formes institutionnelles de microfinance sont des groupes, comme les SHG en Inde (Guérin et Palier, 2005).

société marchande idéalisée n'est pas exactement la société marchande capitaliste qui elle correspond à une « société de partage »²⁷ entre des groupes sociaux qui entretiennent des relations de pouvoir conflictuelles et inégales, qui correspondent au quatrième type de pouvoir.

L'idée de « power over » relève d'une vision plus conflictuelle du pouvoir dont Robert Dahl est l'un des représentants les plus influents. Appliqué à l'*empowerment*, le « power over » consiste à inclure dans les processus de décision ceux qui en étaient exclus jusque là. Cet aspect de l'*empowerment* est nécessairement plus conflictuel puisqu'il implique que certains groupes voient leur pouvoir de décision limité par un élargissement du corps décisionnaire. La notion de participation est alors floue et ambiguë : limitée à la consultation et à la prise d'initiatives, elle n'est pas conflictuelle ; élargie aux processus décisionnaires, elle le devient. La Banque mondiale insiste sur la consultation et la prise d'initiative, et sur la création d'organisations représentant la société civile ou la participation aux institutions existantes plutôt que sur leur remise en cause. On trouve ainsi une image consensuelle et neutre de la démocratie participative²⁸ et de l'*empowerment* qui semble pouvoir se réaliser sans réel processus de redistribution du pouvoir (Mohanty, 2001) : « les pauvres doivent « prendre le pouvoir », mais à personne » (Lautier, 2002, p.21). Les implications conflictuelles de l'*empowerment* sont ainsi le plus souvent laissées de côté (Fox, 2004). Si sa nature conflictuelle est évoquée c'est, en règle générale, dans la sphère politique (par exemple à propos des processus décisionnaires ou bien de la lutte contre la corruption) ou dans la sphère sociale (par exemple avec la persistance d'inégalités de genre, ethniques, de castes) : le plus souvent, le politique et le social ne sont présentés comme des obstacles « structurels » à l'*empowerment* que dans la mesure où ils correspondent à la survivance de pratiques non-modernes. Cette approche est cohérente avec les prémisses de l'analyse du développement social puisqu'elle suppose qu'existe une forme idéale de société qui permet de définir le progrès dans toutes les dimensions du développement durable (sociale, économique, politique, environnementale) : la modernité se définit par la réduction des obstacles au progrès, donc ce qui fait obstacle au progrès est non-moderne.

Le plus intéressant reste que la nature conflictuelle des relations de pouvoir n'est quasiment jamais évoquée en ce qui concerne la sphère économique. Il n'y est pas question de « power over », à moins que les inégalités ne soient produites, en amont, par les sphères sociale et politique : l'économie à elle seule ne produirait pas d'inégalités de pouvoir... Le parti pris d'une vision non conflictuelle de l'*empowerment* s'inscrit donc dans une représentation idéalisée des relations sociales et économiques contradictoire à la fois avec la réalité du développement capitaliste et avec la réalité des liens sociaux dans les pays en voie de développement. Les textes de la Banque mondiale souffrent alors de faiblesses inhérentes à la tentative initiale de l'institution : l'élaboration d'un nouveau discours sans avoir remis en question les fondements idéologiques sur lesquels s'est construite la pensée économique contemporaine, par exemple la naturalité d'un marché comme lieu d'échange entre individus libres et égaux. Pour l'essentiel ce nouveau discours essaie d'aménager l'ancien en y intégrant des éléments issus à la fois de nouvelles théories économiques et de sciences humaines autres que l'économie (la sociologie, la science politique). Cet aménagement se fait naturellement sur une base faussée dans la mesure où ne seront retenus que les éléments qui ne perturbent pas les fondements idéologiques. Ainsi, par exemple, on retiendra de Sen les problèmes d'inégalités réelles issues de structures sociales et politiques traditionnelles, comme les inégalités de castes, ethniques, de genre...mais pas l'analyse des inégalités propres au fonctionnement normal de marchés pourtant essentiels à la réalisation des capacités de base, comme c'est le cas des biens alimentaires (Drèze et Sen, 1995, p.17). Ce qui est vrai de Sen l'est également d'éléments théoriques issus de l'évolution de la théorie standard elle-même. L'utilisation qui est faite des travaux de Douglass North est à ce titre exemplaire : son dernier ouvrage montre bien à la fois l'impossibilité d'intégrer ses réflexions historiques dans le cadre du paradigme néo-classique mais, surtout, que la réalité historique empêche toute prévision sur l'effet futur des institutions sur le développement (North, 2005). Des travaux de North, les néo-institutionnalistes ne retiennent le plus souvent que des définitions très vagues (ARON, 2000) pour produire des études économétriques qui servent ensuite de base à la justification de

²⁷ Cette distinction est pourtant aussi ancienne que l'économie politique et constitutive des analyses smithiennes (voir par exemple Defalvard, 1995).

²⁸ D'ailleurs, l'*activisme* et les revendications politiques des ONG mises à contribution dans les processus participatifs ne sont pas toujours bien perçus par les donateurs (Falquet, 2003).

réformes institutionnelles dans les pays en voie de développement : là où North refuse la possibilité d'un constructivisme social, le néo-institutionnalisme vulgaire propose la bonne gouvernance de la démocratie libérale comme modèle universel.

On a alors certes dépassé le Consensus de Washington : les plans d'ajustement structurels étaient pour l'essentiel limités à une réforme économique ; le *Comprehensive Development Framework* propose un ajustement qui concerne l'ensemble des structures des pays en voie de développement, non plus seulement économiques, mais aussi politiques et sociales.

5. CONCLUSION

L'évolution du discours de la Banque mondiale, en particulier son souci accru pour le développement social l'a conduite à élaborer des stratégies de réduction de la pauvreté qui impliquent une articulation des différentes dimensions du développement. Cette évolution, souvent présentée comme un progrès, est aussi présentée par de nombreux critiques comme une simple façade, les dogmes fondamentaux, en particulier en matière de politique économique, restant inchangés. La Banque elle-même affirme avoir conscience de ces lourdeurs et difficultés : « certaines perceptions et interprétations largement partagées au sein de la Banque ne favorisent pas toujours les efforts en vue de promouvoir le développement social » (World Bank, 2004, p.18). La démission de Ravi Kanbur²⁹, lors de la rédaction du Rapport 2000/2001 illustre les tensions qui ont pu se manifester dès le début de la formation du nouveau discours ; son analyse des croyances à l'œuvre parmi les experts du développement permet de voir les difficultés à intégrer véritablement de nouveaux éléments théoriques, y compris ceux qui se déploient au sein de l'économie standard (Kanbur, 2002). Mais les experts de la Banque qui sont les plus impliqués dans le « changement de paradigme », en particulier ceux qui travaillent sur le développement social et l'*empowerment*, n'ont pas nécessairement conscience des représentations qui marquent leurs propres travaux. La confusion entre une conception idéalisée de la société marchande et la réalité de la société capitaliste est peut-être entretenue comme un mensonge fondateur de l'idéologie néo-libérale (Galbraith, 2004). Elle relève certainement plus du succès de l'idéologie individualiste moderne et de l'impact inconscient de croyances partagées. C'est ainsi que les experts du développement social pensent réintroduire le social et le politique dans l'économie alors qu'ils réduisent les liens sociaux à l'apprentissage de l'individualisme et l'Etat à un arrangement institutionnel garant de la bonne gouvernance et de l'*empowerment*. La complexité des processus sociaux et politiques, en particulier leur caractère conflictuel sont niés au profit d'une vision lisse et édulcorée de la société marchande qui incarnerait le progrès, la modernité. Mais, ce qui est nié, plus profondément et plus gravement, c'est la complexité des processus historiques, autrement dit l'essence même du développement, au profit d'une vision rationaliste et surtout constructiviste qui propose un modèle unique de modernité. Les experts du développement produisent actuellement des théories justifiant paradoxalement l'absence de choix social au nom de la démocratie.

BIBLIOGRAPHIE

ALSOP R. (ed.) (2004), *Power, Rights and Poverty: Concepts and connections*, World Bank, Washington.

ALWANG J., SIEGEL P.B., CANAGARAJAH S. (2001), « Viewing Microinsurance as a Social Risk Management Instrument », *Social Protection Discussion Papers*, n°0116, The World Bank, Washington D.C.

ARON J. (2000), « Growth and Institutions : A review of Evidence », *World Bank Research Observer*, vol. 15, n°1, pp. 99-135.

BANQUE MONDIALE (1999), *Gérer les dimensions sociales des crises : bonnes pratiques de politique sociale*, DC/99-20, Washington, World Bank.

BANQUE MONDIALE (2001), *Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001*, Paris, Eska.

BANQUE MONDIALE (2002), *La Qualité de la croissance*, Bruxelles, De Boeck Université.

²⁹ Kanbur, alors responsable des travaux fondateurs du Rapport, démissionna car il considérait que le texte final ne reflétait pas l'ensemble des débats qui avaient eu lieu.

- BANQUE MONDIALE (2003), *Rapport sur le développement dans le monde 2004*, Paris, Eska.
- BESLEY T. and COATE S. (1995), « Group Lending, Repayment Incentives and Social Collateral », *Journal of Development Economics*, 46, pp.1-18.
- BESLEY T., COATE S., and LOURY G. (1993), « The Economics of Rotating Savings and Credit Associations », *American Economic Review*, 83 (4), pp.792-810.
- BOYER R. (2004), *La théorie de la régulation*, Paris, La Découverte.
- CHAVAGNEUX C. et TUBIANA L. (2000), « Les transformations de la conditionnalité », *Développement, Rapport au Conseil d'Analyse Economique*, Paris, La Documentation Française.
- CSAZAR F. (2004), « Understanding the Concept of Power », in ALSOP R. (ed.), *Power, Rights and Poverty: Concepts and connections*, World Bank, Washington, pp.137-147.
- DEFALVARD H. (1995), *Essai sur le marché*, Paris, Syros.
- DOLLAR D. and KRAY A. (2000), *Growth is good for the poor*, Mimeo, Washington, World Bank.
- DRÈZE J. and SEN A. (1995), *India Economic Development and Social Opportunity*, Oxford University Press.
- DRÈZE J. and SEN A. (2002), *India. Development and Participation*, Oxford University Press.
- DUMONT L. (1983), *Essais sur l'individualisme*, Paris, Seuil.
- EVANS P. (1996), « Government action, social capital and development : reviewing the evidence on synergy », *World Development* 24(6), pp.1119-32.
- FALQUET J. (2003), « Genre et développement : une analyse critique des politiques des institutions internationales depuis la Conférence de Pékin », *Colloque Mondialisation, Pouvoirs et Rapports de Genre de l'IUED*, Genève.
- FOX J. (2004), « Empowerment and institutional change: Mapping "virtuous circles" of State-Society interaction », in ALSOP R. (ed.), *Power, Rights and Poverty: Concepts and connections*, World Bank, Washington, pp. 68-93.
- GALBRAITH J.K. (2004), *Les mensonges de l'économie. Vérité pour notre temps*, Paris, Grasset.
- GUÉRIN I. and PALIER J. (2005), *Microfinance challenges: Empowerment or disempowerment of the poor?*, Institut Français de Pondichéry, Pondichéry (Inde).
- HOLZMANN R. and JORGENSEN S. (2000), « Social Risk Management. A new conceptual framework for Social Protection, and beyond », *Social Protection Discussion Papers n°6*, Washington, The World Bank.
- HUGON P. (2003), « Renouveau et évolution de l'économie du développement dans un contexte de mondialisation », in Bekolo-Ebe *et alii*, *Dynamiques de développement*, Montchrétien, Paris, pp. 107-133.
- KANBUR R. (2002), « Economics, Social Science and Development », *World Development* Vol. 30, No. 3, pp. 477-486.
- KANBUR R. and LUSTIG N. (1999), « Why is Inequality Back on the Agenda ? », *Annual Bank Conference on Development Economics*, Washington, World Bank.
- KANBUR R. and SQUIRE L. (2001), « The evolution of thinking about poverty » in MEIER G.M. and STIGLITZ J.E. (eds.), *Frontiers of development economics*, IRDB, Oxford University Press.
- KAUFMAN D. (2003), « Rethinking Governance, Empirical Lessons Challenge Orthodoxy », *Discussion Draft*, World Bank.
- KAUFMAN D. and KRAY A. (2003), *Governance and Growth: Causality which way ?*, Washington, World Bank.
- KAUFMAN D. et alii (1999a), « Agregating Governance Indicators », *Policy Research Working Papers n°2195*, World Bank.
- KAUFMAN D. et alii (1999b), « Governance Matters », *Policy Research Working Papers n°2196*, World Bank.

LAUTIER B. (2002), « Pourquoi faut-il aider les pauvres ? Une étude critique du discours de la Banque Mondiale sur la pauvreté », *Contribution au séminaire Institutions et Développement*, 18 janvier.

MALENA C., FORSTER R. and SINGH J. (eds.) (2004), *Social Accountability*, World Bank, Washington.

MEIER G.M. and STIGLITZ J.E. (eds.) (2001), *Frontiers of development economics*, IRDB, Oxford University Press.

MOHANTY M. (2001), « On the concept of Empowerment », in Singharoy D.K. (ed.), *Social Development and the Empowerment of Marginalized Groups. Perspectives and Strategies*, Sage Publications, New Delhi, pp. 22-30.

NARAYAN D. (1999), *Can anyone hear us ? Voices from 47 countries. Voices of the poor* (Vol. 1), World Bank Poverty Group, PREM. Washington, World Bank.

NARAYAN D., SHAH T. (2000), « Connecting the Local to the Global: Voices of the Poor », Washington, World Bank.

NORTH D.C. (2005), *Le processus du développement économique*, Paris, Editions d'Organisation.

PALIER J. et PRÉVOST B. (2006a), « Vulnérabilité et gestion des risques : potentialités et limites de la microfinance. L'exemple de l'Inde du Sud », *Urgence, Solidarité, Gouvernance et Développement*, communication aux XXIIèmes Journées du Développement de l'Association Tiers-Monde, Arras.

PALIER J. et PRÉVOST B. (2006b), « Microfinance et empowerment : quelles institutions pour les nouvelles stratégies de réduction de la pauvreté ? », communication retenue aux Journées scientifiques du réseau Analyse Economique et développement, Agence Universitaire de la Francophonie, Septembre 2006, Paris.

PRÉVOST B. (2004), « Droits et lutte contre la pauvreté, où en sont les Institutions de Bretton Woods ? », *Mondes en développement*, vol. 32, n°128, pp.115-124.

PRÉVOST B. (2005), « Les fondements philosophiques et idéologiques du nouveau discours sur le développement », *Économies et Sociétés*, Série Développement, n°43, 3/2005, pp.477-96.

PRITCHETT L. and WOOLCOCK M. (2004), « Solutions when the solution is the problem : arraying the disarray in development », *World Development*, 32:2, pp.191-212.

RITZEN J., EASTERLY W. and WOOLCOCK M. (2000), *On good politicians and bad policies: social cohesion, institutions and growth*, Washington, World Bank.

SEN A. (2003), *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Odile Jacob, Paris.

SIEGEL P.N., ALWANG J. and CANAGARAJAH S. (2001), « Viewing Microinsurance as a Social Risk Management Instrument », *Social Protection Discussion Paper Series*, n°0116, Washington, World Bank.

STERN N., DETHIER J.-J., ROGER HALSEY F. (2005), *Growth and Empowement*, Cambridge, MIT Press.

STIGLITZ J. (1990), « Peer Monitoring and Credit Markets », *World Bank Economic Review*, 4(3), pp.351-366.

STIGLITZ J. (1998), « More Instruments and Broader Goals: Moving Towards the Post-Washington Consensus », *Wider Annual Lectures*, Helsinki, World Institute for Development Economics Research.

STIGLITZ J. (2002), *La grande désillusion*, Paris, Fayard.

STIGLITZ, J. and WEISS, A. (1981), « Credit Rationing in Markets with Imperfect Information », *American Economic Review*, 71 (3), pp. 393-410.

VAN BASTELAER T. (2000), « Does Social Capital Facilitate the Poor's Access to Credit, A Review of the Microeconomic Litterature », *Social Capital Initiative Working Paper* n°8, Washington, The World Bank.

WOOLCOCK M. (2001), « Microentreprise and social capital : a framework for theory, research and policy », *Journal of Socio-Economics*, 30, pp.193-198.

WOOLCOCK M. and NARAYAN D. (2000), « Social capital : implications for development theory, research and policy », *The World Bank Research Observer* 15:2, pp.225-249.

WORLD BANK (2001), *World Development Report 2000-2001*, Washington, World Bank.

WORLD BANK (2002), *Empowerment and Poverty Reduction: A Sourcebook*, Washington, World Bank.

WORLD BANK (2003), *World Development Report 2004*, Washington, World Bank.

WORLD BANK (2004), *Social Development in World Bank Operations*, Social Development Department, World Bank, Washington.

WORLD BANK (2005), *Empowering people by transforming institutions*, Social Development Department, Washington, World Bank.